

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>
CPPAP N° 0616 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.
ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Bulletin aux écoles

N° 113 - 1^{er} supplément - 21 novembre 2012

Refondation de l'école, rythmes scolaires : Rien n'est joué, rien n'est fait ! Le projet ministériel doit être abandonné !

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

Il est aujourd'hui manifeste que le ministre ne peut s'appuyer sur aucun consensus.

Outre les attaques contre les statuts, la confirmation des réformes les plus contestées de Luc CHÂTEL, la dégradation des conditions de travail des enseignants qu'elles contiennent, les propositions de Vincent PEILLON ne répondent à aucune des revendications urgentes des personnels de l'Éducation Nationale.

SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 et 3 : Communiqué FNEC-FP FO
Loi d'orientation, rythmes scolaires

P. 4 et 5 : Communiqué SNUDI

P. 6 : Pétition « Rythmes scolaires »

P. 7 : Salaires : communiqué de
l'UIAFP FO

P. 8 : Bulletin d'adhésion 2012

Le SNUDI FO refuse la logique d'austérité qui s'installe en Europe et exige :

- **L'augmentation générale des salaires**
- **L'allègement des effectifs par classe**
- **La création des postes de titulaires remplaçants nécessaires**
- **Le rétablissement des RASED**
- **La création des postes d'enseignants spécialisés, des classes et structures spécialisées nécessaires**
- **L'amélioration des conditions de travail des directeurs d'école (allègement des charges, revalorisation indiciaire, amélioration du régime de décharges, création des postes d'aide administrative)**
- **La création des postes non enseignants nécessaires (médecins et infirmières scolaires, assistantes sociales, assistants d'éducation...)**

Pour la satisfaction des revendications, contre la dégradation des conditions de travail, contre l'allongement du temps de présence, rejoignez le SNUDI FO 35, signez et faites signer la pétition « Rythmes scolaires ».

Ni sur son projet de loi, ni sur les rythmes scolaires le ministre ne peut se targuer d'aucun consensus.

La FNEC FP FO avec la confédération Force Ouvrière demande une audience urgente au ministre de l'éducation nationale.

Loi d'orientation, rythmes scolaires...

Monsieur le Ministre, renoncez à vos projets !

Le lundi 12 novembre, le ministre a reçu les fédérations syndicales de l'Éducation nationale. Cette réunion était prévue pour débattre du dossier des rythmes scolaires et entendre une communication du ministre sur son projet de loi d'orientation.

Le ministre a présenté un avant-projet de loi écrit, remis aux fédérations puis repris en fin de séance. Il a ensuite abordé le dossier des rythmes scolaires.

Pour la FNEC FP-FO, c'était la première réunion avec le ministre depuis celles du 15 et 16 octobre où il avait communiqué aux organisations ses intentions concernant le projet de loi et les rythmes scolaires.

Contrairement aux engagements pris, ni la fédération, ni ses syndicats nationaux, n'ont pu rencontrer le Cabinet du ministre avant communication du projet de loi.

Ni le SNUDI-FO concernant les rythmes scolaires, ni le SNETAA-FO, syndicat majoritaire dans l'enseignement professionnel, concernant la carte des formations professionnelles, ni le SNFOLC sur le dossier de l'orientation scolaire, n'ont été reçus.

Le projet de loi d'orientation

Le ministre a indiqué que son projet était encore en cours d'examen interministériel et serait présenté en janvier au Conseil des ministres.

Le ministre a présenté tous les articles de son projet de loi (une quarantaine) et sollicité les organisations.

La FNEC FP-FO, pour sa part, a refusé de s'inscrire dans une logique d'amendements du projet ministériel, elle a exprimé son point de vue et ses revendications en toute indépendance.

Sur toutes les questions majeures, Vincent Peillon confirme toutes ses intentions, il confirme et renforce l'école du socle, pilier des contre réformes, il continue la mastérisation, il annonce l'abandon aux régions de l'orientation scolaire et de la carte des formations professionnelles.

□ Le socle commun de compétences est confirmé et aggravé (le terme même de «compétences» est inséré, partout où il était absent, dans le code de l'éducation). Le projet du ministre décide que la liaison école-collège, pièce maîtresse du socle, soit obligatoirement inscrite dans les projets d'établissement et d'école. Il envisage la création d'un conseil pédagogique commun et qu'un décret permette les dérogations aux statuts des personnels et aux programmes nationaux.

□ La carte des formations professionnelles sera arrêtée et pilotée par la région sur la base d'une convention rectorat-région. Le ministre a beau considérer avoir limité la demande très forte des régions, il se dispose à leur abandonner totalement la formation professionnelle initiale et les lycées professionnels. Force Ouvrière et la CGT s'y sont clairement opposés. Aucune réponse n'a été faite au SNETAA-FO sur ce qu'il resterait des diplômes nationaux avec cette régionalisation.

□ L'orientation scolaire et les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) sont transférés aux régions, les conseillers d'orientation psychologues (COP) verront leurs missions et obligations de service passer pour partie sous la tutelle des régions sur la base d'une convention rectorat-région. En séance le ministre a dû renoncer à tout consensus sur ce dossier, l'expression de la position intersyndicale SNES, FO, CGT, SUD ne laissant aucune place à sa

.../...

manoeuvre prétendant « garantir le statut et les missions » dans les conventions rectorat-région. Le ministre devra prendre ses responsabilités. Il s'est engagé à recevoir les représentants de l'intersyndicale (SNES, FO, CGT, SUD) des COP.

□ Le ministre décide d'inscrire dans la loi les contrats d'objectifs tripartites (établissement, collectivités, rectorat) pour le second degré et les plans éducatifs locaux pour le 1er degré. Il s'agit clairement d'aller à la territorialisation de l'éducation nationale.

□ Par ailleurs, le ministre veut substituer aux cours d'enseignement artistique, des « parcours d'éducation artistique et culturelle » fondés sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations. De même il inscrit dans sa loi la possibilité pour les régions de mettre les locaux scolaires à disposition des entreprises ou d'organismes de formation.

La FNEC FP FO a de nouveau demandé au ministre de renoncer à ses intentions maintenant confirmées dans la rédaction de son projet de loi.

Les rythmes scolaires

Le ministre maintient sa volonté de mettre en œuvre sa réforme à la rentrée 2013 et veut une décision au plus tard fin novembre.

Le ministre a présenté une nouvelle proposition : 24 heures de classe (4 journées de 5h 15 plus 3 heures le mercredi). Le ministre soumet à la discussion les 3 heures annualisées au delà de la 24ème heure pour l'aide personnalisé et les animations pédagogiques. Il veut constituer un groupe de travail dans lequel il demande aux organisations syndicales de faire des propositions. Il envisage un cadrage national et une déclinaison locale. Le ministre n'a répondu à aucune question sur la perte de rémunération des personnels liée à une demi-journée de travail supplémentaire. Il n'a pas non plus répondu sur l'organisation des études surveillées après la classe. Pour Force Ouvrière, il est hors de question de faire des propositions au ministre pour faire avancer sa réforme dont les personnels ne sont pas demandeurs. Force Ouvrière participera aux négociations qui vont se poursuivre et y défendra revendications et statut.

Ni sur son projet de loi, ni sur les rythmes scolaires, en dépit de tous ses efforts de communication et malgré la « bonne volonté » de certaines organisations syndicales, le ministre ne peut se targuer d'aucun consensus. Les revendications des personnels en matière de salaire, en matière de conditions de travail, en matière de statut sont contradictoires à tous ses projets. C'est ce que Force Ouvrière a exprimé.

C'est en janvier que Vincent Peillon va présenter son projet au Conseil des ministres. Cette loi d'orientation et de programmation par la confirmation et l'aggravation de l'école du socle et de ses contre-réformes, par la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation appliquée à l'orientation et aux lycées professionnels constituerait un nouveau coup majeur porté au fonctionnement de l'école républicaine et au statut de fonctionnaire d'Etat de ses personnels. En maintenant ce projet, le ministre prendrait la responsabilité d'une fracture et d'un conflit avec les personnels.

La FNEC FP FO avec la confédération Force Ouvrière demande une audience urgente au ministre de l'éducation nationale. La FNEC FP FO s'adresse à tous ses syndicats à toutes ses sections, c'est maintenant qu'il faut préparer le rapport de force, c'est maintenant qu'il faut multiplier les réunions d'informations syndicales, informer les personnels, leur proposer pétitions et motions exigeant du ministre d'abandonner le socle commun de compétences et la territorialisation de l'éducation nationale.

Monsieur le Ministre, abandonnez vos projets !



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Rythmes scolaires : le ministre maintient l'essentiel de ses propositions !

Lors de la réunion du 12 novembre, à propos de laquelle la FNEC FP FO s'est exprimée (cf communiqué « *Loi d'orientation, rythmes scolaires ... Monsieur le Ministre, renoncez à vos projets !* »), le ministre a présenté une nouvelle version orale de son projet : Une semaine de 4 jours et demi qui maintient le mercredi matin à 3 heures de classe et 5h15 de classe en moyenne les autres jours. Il a demandé aux organisations syndicales de faire des propositions pour rendre son projet acceptable.

F O a refusé de s'inscrire dans une logique d'amendements et a défendu ses positions et revendications.

L'allongement du travail au mercredi : inacceptable

■ La diminution des rémunérations des PE : inacceptable !

Le traitement net des PE diminue régulièrement du fait de la hausse des retenues et du blocage de la valeur du point d'indice. Le projet du ministre aboutirait à aggraver la situation en augmentant le nombre de jours de présence avec la semaine de quatre jours et demi.

Avec ce projet les PE devraient être présents un jour supplémentaire le mercredi. Les frais de transport et de garde d'enfant liés à cette journée pourraient atteindre 200 à 300 euros mensuels.

Avec l'« aide aux devoirs », les études surveillées seraient menacées privant les PE d'un revenu complémentaire.

■ La dégradation des conditions de travail : inacceptable !

La classe le mercredi matin aurait pour conséquence de reporter les 48 heures d'animations pédagogiques et de concertations sur le mercredi après midi. Ces 48 heures représentent 16 mercredi après midi auxquels peut s'ajouter les 2x3h de la journée de solidarité. Ainsi 18 mercredi seraient travaillés complètement soit un mercredi sur deux.

Une « 24ème heure » : véritable cheval de Troie de la territorialisation que FO rejette

Le ministre a indiqué au cours de la réunion du 12 novembre que le quart d'heure quotidien au delà de 5 heures pouvait tout à fait être regroupé en une heure hebdomadaire, voire des heures regroupées sur plusieurs semaines selon les besoins du Projet éducatif local.

Le **SNUDI-FO** a renouvelé son opposition à la double tutelle Education nationale/collectivités territoriales de cette heure de service des enseignants fonctionnaire d'Etat. Le ministre a répondu : « *la question du temps de travail soumis à des accords locaux peut déboucher sur des dispositifs intéressants* ». Nos Obligations Réglementaires de Service aujourd'hui définies nationalement et réglementairement seraient remises en cause pour partie avec ces « accords de travail locaux ».

Le ministre n'a obtenu aucun consensus sur ces propositions

SE-UNSA, SNUipp et SGEN ont exprimé leur accord avec les buts du ministre, mais nul ne peut ignorer que tant les représentants des communes confrontés à une nouvelle charge financière, que la grande majorité des personnels n'ont donné leur aval à son projet de modification des rythmes scolaires. Le ministre ne peut donc en aucun cas se prévaloir d'un consensus.

Une table ronde avec les représentants des familles et des collectivités pour discuter des obligations de service des enseignants : une demande à haut risque !

Le SGEN-CFDT; le SE-UNSA et le SNUIPP, ont demandé au ministre d'organiser une « *table ronde des représentants des collectivités, des familles et des enseignants* » notamment pour « *revoir la définition et l'organisation des obligations de services des professeurs des écoles* »

Le **SNUDI-FO** participera à toutes les réunions pour porter les revendications des personnels, pour autant il rejette le fait qu'une telle table ronde serve à « *revoir la définition et l'organisation des obligations de services des professeurs des écoles* » dans le sens d'une plus grande annualisation et d'une mise sous tutelle aggravée des obligations de services des PE par les collectivités et du Projet Educatif Local.

En maintenant ce projet, le ministre prendrait la responsabilité d'une fracture et d'un conflit avec les personnels.

Le ministre doit renoncer à son projet et ouvrir des négociations sur les revendications que le SNUDI a rappelé le 12 novembre :

- ▶ **Les enseignants doivent demeurer des fonctionnaires d'Etat à part entière et garder leur statut,**
- ▶ **Non à la généralisation du mercredi,**
- ▶ **Les obligations de service des PE doivent être définies nationalement en heures hebdomadaires d'enseignement,**
- ▶ **L'Aide Personnalisée doit être abandonnée,**
- ▶ **La séparation scolaire/péri scolaire doit être strictement préservée.**
- ▶ **Ce sont les salaires et les indemnités qui doivent être augmentés, pas les horaires**

Signez, faites signer la pétition Force Ouvrière pour l'abandon du projet ministériel !

Montreuil le 13 novembre 2012



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

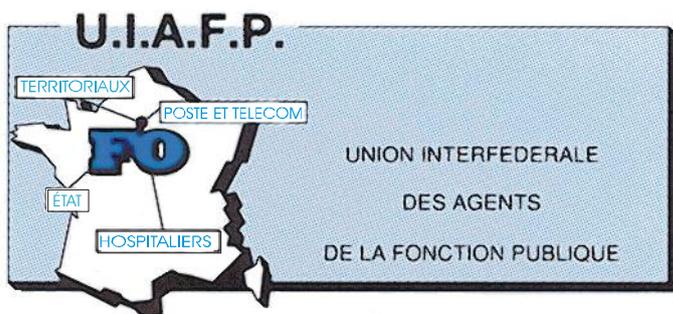
Pétition rythmes scolaires

Les soussignés, avec le **SNUDI-FO 35**, refusent :

- ▶ l'augmentation du temps de présence et de travail des enseignants ;
- ▶ l'aggravation de l'annualisation du temps de service des enseignants des écoles ;
- ▶ que soit favorisée, avec les « Projet Educatifs Locaux », la confusion entre le scolaire et le périscolaire, et que les enseignants soient placés sous la tutelle des collectivités territoriales et des associations diverses.

Nom	Prénom	Ecole	Signature

A renvoyer au SNUDI-FO 35



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Communiqué de presse

1^{er} novembre 2012 : baisse du salaire des fonctionnaires ! Le changement ce n'est pas pour maintenant...

Dès le 1^{er} novembre 2012, le traitement brut des fonctionnaires baissera de 0,11%, en raison d'une hausse des cotisations « retraite ».

Ce n'est qu'une première baisse qui affectera, une fois de plus, notre pouvoir d'achat.

Au 1^{er} janvier 2013, une nouvelle hausse des cotisations accentuera cette dégradation du pouvoir d'achat en faisant au total baisser le traitement brut de 0,41% entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Après plus de 12 % de perte du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation sur les 10 dernières années, avec un gel du point d'indice depuis juillet 2010, et des perspectives du projet de Loi de finances peu encourageantes pour 2013, la rémunération des fonctionnaires va donc clairement continuer de baisser.

A ces augmentations de cotisations, viendra s'ajouter en 2013 la diminution de 50 % des mesures catégorielles pour la Fonction Publique de l'Etat (blocage des avancements, promotions, etc.).

Pour la Fonction Publique Territoriale, la baisse des dotations annoncées par l'Etat pousse d'ores et déjà certains exécutifs à prévoir l'ensemble des avancements d'échelon à la durée maximale et des réductions en matière de ratios d'avancement. Il en est de même à la Fonction publique Hospitalière avec les budgets insuffisants alloués aux établissements hospitaliers.

Pour l'UIAFP-FO, une 3^{ème} année blanche consécutive n'est pas admissible !

Le combat pour le pouvoir d'achat est le même pour le secteur public comme pour le secteur privé. Si, avec 5,2 millions de fonctionnaires et agents publics sur les 3 versants de la Fonction publique, (Etat, Territorial et Hospitalier), le gouvernement - premier employeur du pays - ne montre pas l'exemple, on ne voit pas ce qui inciterait ensuite les entreprises à discuter d'augmentations de salaires.

De plus, avec la perte considérable d'effectifs redéployés pour renforcer les missions de police, de gendarmerie, de justice et d'éducation nationale conjuguée à la baisse de 7 % des crédits de fonctionnement, l'UIAFP-FO affirme que le gouvernement continue de mettre ses ministères en grande difficulté pour exercer leurs missions, ce qui ne sera pas sans impacter les conditions de travail et de vie des agents.

Dans ce contexte, l'UIAFP-FO rappelle sa revendication d'une augmentation immédiate de 5 % de la valeur du point d'indice.

Le gouvernement doit prendre la mesure des difficultés croissantes rencontrées par les fonctionnaires, difficultés liées à la baisse permanente de leur pouvoir d'achat.

Il ne doit pas oublier que la dernière revalorisation du SMIC (juillet 2012) a concerné plus de 1,1 million de fonctionnaires, preuve s'il en fallait une, de la paupérisation à l'œuvre dans l'emploi public.

Le dialogue social permanent ou normal ne suffit plus !

Avec l'UIAFP-FO, les fonctionnaires veulent des actes ! Une réponse rapide du gouvernement est impérative !

PARIS, le 31 octobre 2012

Prix de la carte 2012 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 13,57 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2012 Date :

NOM - Prénom : Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : Echelon :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville : Téléphone :

Courriel :

Etablissement d'exercice et son adresse :
 (+ circonscription)

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.